



► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

UFOLEP
3 RUE JULIETTE RECAMIER
75007 PARIS

COURTIER

MARSH SAS
TOUR ARIANE
LA DEFENSE 9
92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 01 87 21 27 79
Portefeuille : 0204372484

Vos références :

Contrat n° 112548016004

AXA France IARD, atteste que la société :

L'UFOLEP
3 RUE JULIETTE RECAMIER
75007 Paris

a souscrit pour son compte que pour le compte du **CYCLO CLUB DE CANNES – 6029001**, le contrat n°112548016004, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025, sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE le 30/08/2024
Pour la société :



Tableau des garanties et franchises

Responsabilité Civile		
Nature de la garantie	Limite de la garantie	Franchise
Tous dommages garantis confondus	15 000 000 € par sinistre	
DONT :		
• les dommages corporels	15 000 000 € par sinistre	Néant
• les dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 € par sinistre	Néant
• les dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
• Faute inexcusable	3 500 000 € par année d'assurance	Néant
• RC des médecins	8 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance	Néant
• Atteintes accidentelles à l'environnement	1 000 000€ par année d'assurance	200 € par sinistre
• Dommages aux Biens confiés	200 000 € par sinistre	200 € par sinistre
• Responsabilité Civile Dépositaire	30 000 € par sinistre	200 € par sinistre
• Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon garantie mise en jeu
• Recours	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

Fait à NANTERRE le 30/08/2024
Pour la société :